



Autorité
luxembourgeoise
indépendante de
l'audiovisuel

AVIS N° 07/2026

du 8 juin 2026

**du Conseil d'administration
de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel
relatif à la demande de Canal+ Luxembourg S.à r.l. visant l'octroi de
quatre concessions pour les services luxembourgeois par satellite *Canal+
Classics, Canal+ Crime, Canal+ Drama et Canal+ (CZ)***

Par courriel du 2 juin 2026, le Service des médias, de la connectivité et de la politique numérique a demandé l'avis de l'Autorité luxembourgeoise indépendante de l'audiovisuel (ci-après l'« Autorité ») par rapport à la demande de la S.à r.l. Canal+ Luxembourg visant l'octroi de quatre concessions pour les services de télévision luxembourgeois par satellite *Canal+ Classics, Canal+ Crime, Canal+ Drama et Canal+ (CZ)*, des chaînes de divertissement destinées au public tchèque et slovaque et diffusées en langue tchèque.

Après analyse du dossier, l'Autorité est en mesure de donner son aval à la demande telle que présentée.

Ainsi fait et délibéré lors de la réunion du Conseil du 8 juin 2026 par :

Marc Glesener, président
Valérie Dupong, membre
Luc Weitzel, membre
Claude Wolf, member

Pour expédition conforme.

Marc Glesener
Président